



POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

Date d'établissement : Novembre 2022

Date de dernière mise à jour : juin 2024

Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2014-06 relative à l'organisation du dispositif de maîtrise des risques au sein des sociétés de gestion, AMDG a mis en place une Politique dont l'objet est de décrire et d'expliquer les mesures et les procédures employées par la société de gestion pour mesurer et gérer les risques auxquels elle est exposée.

La Politique de gestion des risques d'AMDG a vocation à évaluer les risques liés à son organisation et à son activité de gestion collective.

La présente Politique est revue *a minima* annuellement par le Responsable des risques afin d'assurer son efficacité.

DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

- **Désignation d'un Responsable des Risques**

AMDG a mis en place un dispositif de gestion des risques global qui intègre notamment les risques de non-conformité, les risques opérationnels, les risques financiers et les risques de BC-FT.

Le dispositif de prévention et de gestion des risques d'AMDG est piloté par la Direction de la société de gestion et s'appuie sur la collaboration des différents services opérationnels en fonction de la typologie des risques identifiés. La fonction permanente de gestion des risques est assurée en toute indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles par le RCCI-Dirigeant, Monsieur Alexandre CARROT.

Au titre de cette fonction, le Responsable des risques exerce notamment les missions suivantes :

- Cartographier périodiquement les risques potentiels ;
- Conseiller et assister les unités opérationnelles et les instances dirigeantes ;
- Evaluer et contrôler l'adéquation et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre ainsi que leurs bonnes applications.

Le Responsable des risques se réserve la possibilité de demander l'assistance du Service Conformité dans l'exercice de ses missions.

Le contrôle du dispositif de gestion des risques est réalisé par le RCCI-Délégué. Au titre du contrôle permanent, le contrôle est intégré au Plan de Conformité et de Contrôle Interne (PCCI) annuel. Au titre du contrôle périodique, le contrôle est intégré au Plan de contrôle périodique (PCP) de la société de gestion.

- **Comité des risques**

Le Responsable des risques établi a minima annuellement un Rapport sur les risques, lequel est présenté à la Direction d'AMDG à l'occasion du Comité sur les risques.

Le Comité des risques est chargé d'analyser les résultats des contrôles réalisés et de relever les éventuels incidents opérationnels et l'évolution de l'exposition des portefeuilles aux différentes classes de risques. En conséquence, le Comité des risques prend les décisions et les mesures qui s'imposent afin de s'assurer de l'adéquation du dispositif de prévention et de gestion des risques.

Le Comité des risques est par principe composé du RCCI-Dirigeant représentant la Direction de la société de gestion et intervenant dans le cadre de sa fonction de Responsable des risques ainsi que du Compliance Manager. Toutefois, le Comité des risques se réserve la possibilité d'inviter les collaborateurs suivants :

- Présidente ;
- Directeur Administratif et Financier ;
- Responsable opérationnel de l'Investissement et de l'Asset Management ;
- Responsable des financements bancaires ;
- Fund Manager.

- **Budget dédié**

La Direction d'AMDG détermine annuellement, à la clôture de l'exercice comptable, un budget dédié à la prévention et à la gestion des risques.

Le budget est déterminé en concertation avec le Responsable des risques et la Direction de la société de gestion afin de tenir compte des évolutions réglementaires et/ou de l'amélioration du dispositif de prévention et de gestion des risques existant.

GESTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE GESTION COLLECTIVE

En sa qualité de société de gestion agréée pour la gestion collective, AMDG assure la gestion des Fonds suivants :

| CODE ISIN | INTITULE DU FONDS | TYPE | FORME |
|--------------|-----------------------|-----------|----------|
| N/A | APPART INVEST ONE | AUTRE FIA | SAS |
| FR0013506797 | APPART INVEST 2 | AUTRE FIA | SAS |
| FR0013505716 | APPART INVEST 3 | AUTRE FIA | SAS |
| FR0013509296 | AMDG EMPLOI | AUTRE FIA | SAS |
| FR0014007RW7 | AMDG EMPLOI 2 | AUTRE FIA | SAS |
| FR001400KXJ1 | AMDG EMPLOI 3 | AUTRE FIA | SAS |
| FR0013479326 | AMDG LOCATION MEUBLEE | OPCI | FPI FILM |

- **Liste non-exhaustive des risques**

Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de la société de gestion.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte directe ou indirecte résultant de l'inadéquation ou la défaillance des procédures internes, du personnel et des systèmes internes de la société de gestion ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition recouvre notamment les erreurs humaines, fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'informations, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents et incidents, etc.

Risques de conflit d'intérêts

Le risque de conflit d'intérêts se définit comme le risque pour la société de gestion qu'une situation naisse lorsque l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions d'une personne est susceptible d'être influencé par un autre intérêt, qu'il soit public ou privé, distinct de celui qu'il doit défendre dans le cadre de ses fonctions.

Risques financiers

La gestion de Fonds immobiliers comporte des risques financiers. Par ailleurs, les Fonds gérés n'offrent aucune garantie de protection en capital.

Risque de marché

Les investissements réalisés seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. De nombreux facteurs, liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'effet de levier

L'effet de levier engendre une augmentation des ressources disponibles mais également des risques de perte. Les fluctuations du marché immobilier peuvent réduire de façon importante la capacité de remboursement de la dette et les fluctuations du marché du crédit peuvent réduire les sources de financement et augmenter de façon considérable le coût de ce financement.

Risque de taux

La variation des taux d'intérêts pourrait provoquer une baisse de la valeur de certains actifs immobiliers détenus par les Fonds et/ou une augmentation importante du coût du financement. En conséquence, il pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

La défaillance d'une contrepartie peut conduire à un défaut de paiement lequel peut notamment entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

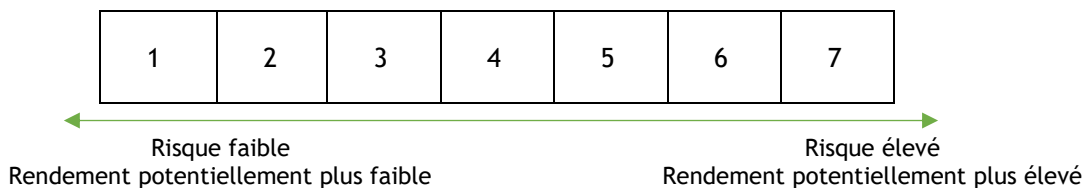
Le marché immobilier ne permet pas une liquidité immédiate. Les actifs présentent une liquidité pouvant varier dans le temps affectant le coût et/ou le temps de liquidation de la position détenue en portefeuille.

Risque de durabilité

Le risque de durabilité se définit comme tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

- **Profil de risque et de rendement des placements collectifs**

Le profil de risque et de rendement, symbolisé par l'Indicateur Synthétique de Risque (SRI), est illustré par l'échelle ci-dessous :



Le profil de risque et de rendement de chaque Fonds est indiqué au sein du Document d'information clé (DIC).

Le niveau de risque est déterminé par la société de gestion en tenant notamment compte des données suivantes : typologie de produit, volatilité historique du marché immobilier, part de liquidités, durée, utilisation de levier, utilisation d'instruments financiers complexes et dérivés.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La société de gestion calcule le risque global de chaque Fonds à la fréquence d'établissement de la VL. Plus précisément, le calcul est réalisé semestriellement pour les Fonds « Autres FIA » et mensuellement pour l'OPCI.

Le calcul du risque global est assuré par le Responsable des risques selon la méthode de calcul de l'engagement en tenant compte du nominal de chaque position.



ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE

ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE | Société par actions simplifiée au capital de 250 000 € - RCS Lyon n° 822 396 040. Société agréée par l'AMF en qualité de société de gestion le 11 mai 2017 sous le numéro GP-17000010.

Siège social : 120 rue Masséna - 69006 LYON - Téléphone : 04 81 91 99 22

www.am-dg.fr

Adresse postale : 120 rue Masséna - 69006 LYON - Mail : contact@am-dg.fr

Service Investisseurs AMDG : 04 81 91 98 01